

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

**ANIMATEUR(TRICE) TERRITORIAL(E)
COORDINATEUR(TRICE) DES TEMPS PERISCOLAIRES
ET
DIRECTEUR(TRICE) DES TEMPS EXTRA SCOLAIRES
DE LA VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES**

au plus tard :
Mercredi 24 mai 2017
délai de rigueur

**Emploi à temps complet relevant du cadre d'emploi des animateurs territoriaux
Contrat à durée déterminée de 6 mois avec possibilité de renouvellement de 6 mois.**

Au sein des services de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, en fonction des activités exercées, l'animateur(trice) coordonne et met en œuvre les projets pédagogiques définis dans le cadre du Projet Éducatif Local décliné en Projets Éducatifs de Territoires sur la commune. Il (elle) doit aussi superviser et encadrer les personnels chargés d'animer les actions mises en place sur les lieux d'affectation. Il (elle) participe aux projets d'animation globale en direction de l'enfance sur la ville. **L'agent coordonne un ou plusieurs sites périscolaires et dirige un accueil de loisirs.**

Le poste est placé dans le service animation enfance et l'agent est sous la responsabilité directe du chef de service adjoint du pôle animation.

Le temps de travail se partage entre le périscolaire, l'extrascolaire et l'animation globale en fonction des nécessités de service et suit un planning prévisionnel annuel.

Activités communes du poste :

- Coordonner et mettre en œuvre des projets pédagogiques en répondant aux valeurs du Projet Éducatif Local (PEL) *décliné en PEDT*.
- Concevoir, organiser et encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives
- Encadrer un groupe d'enfants de 3 à 13 ans
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités
- Encadrer une équipe d'animation sur les temps péri et extrascolaires
- Contrôler la démarche pédagogique des animateurs
- Suivre le budget de l'accueil périscolaire des sites d'affectation
- Rechercher et assurer les partenariats locaux (parents écoles, associations...)
- Animer des réunions, évaluer, rédiger des rapports et des bilans etc.
- Assurer les exigences administratives des activités péri et extra scolaires (inscriptions, listes d'appel, statistiques..)
- Participer aux réunions et formations organisées par les services de la DEEJ selon les nécessités de fonctionnement
- Participer à l'activité générale du service

Activités spécifiques de coordination périscolaire :

- Organiser un projet périscolaire en intégrant le projet d'école
- Animer des cycles d'activités périscolaires

- Prendre en charge des enfants et l'encadrement des animations
- Construire du lien avec les acteurs éducatifs et les parents

Activités spécifiques de direction extrascolaire :

- Concevoir et piloter le projet pédagogique de la structure
- Encadrer l'activité dans le respect de la législation DDCS : recrutement, remplacement, rédaction des comptes-rendus spécifiques.
- Assumer l'ensemble des responsabilités liées à la fonction, dans le respect de la législation : déclarations d'ouverture, assistant sanitaire etc.,

Conditions particulières

- Diplôme obligatoire, BAFD, BPJEPS (UC « **Direction d'un séjour de vacances ou d'un accueil de loisirs** » nécessaire) - BEATEP ou équivalence pour direction ALSH
- Expérience dans l'animation
- Permis B

Compétences :

Savoir-faire :

- ✓ Maîtriser les principes fondamentaux de la pédagogie en différenciant les exigences spécifiques de chaque temps
- ✓ Élaborer des projets pédagogiques
- ✓ Connaître la réglementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs
- ✓ connaître les besoins fondamentaux de l'enfant de 3 à 12 ans
- ✓ Management d'équipe et méthodologie de projet
- ✓ Aisance rédactionnelle
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique
- ✓ Capacité d'organisation et d'anticipation
- ✓ Rigueur dans l'organisation du travail
- ✓ Connaître et intégrer le fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier (Conseil d'école, APE, Équipe Éducative, PAI)
- ✓ Technique d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)

Savoir-être :

- ✓ Qualités relationnelles et pédagogiques,
- ✓ Esprit d'initiative,
- ✓ Imaginatif et créatif,
- ✓ Esprit et sens du travail en équipe,
- ✓ Discrétion et sens du service public
- ✓ Respectueux des besoins fondamentaux de l'enfant en garantissant leur sécurité affective et physique (rythme de l'enfant, tenue correcte de l'animateur),
- ✓ Avoir le sens des responsabilités, autonomie,
- ✓ Ponctualité,
- ✓ Disponibilité.

Conditions particulières :

Poste à temps complet : 35 heures hebdomadaires réparties en fonction des nécessités de service du lundi au vendredi et quelques week end (2 à 3 unités par an) pour l'animation globale et l'extrascolaire

Lieux d'interventions : écoles de la ville de St Martin d'Hères et accueils de loisirs de la ville

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service et des techniques de travail.

Les personnes relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, intéressées par cet emploi voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire), sous couvert de leur Chef de Service, à Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Emploi et Compétences :

Le Directeur Général des Services,

